EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Pascal GUITTARD, Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Isabelle LAVEST.
Mme Nicaise JOSEPH arrive avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Mme Françoise NOUHEN).
M. Simon POURRET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à M. le Maire.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°50 et donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A puis revient à l'ouverture du débat du vote B.

Rapport N° 42

ADHÉSION AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) est une association loi 1901 rassemblant autour d'un même objectif de préservation du patrimoine naturel des bénévoles, des personnes physiques, mais aussi des personnes morales telles que des communes, des communautés de communes ou des associations. Il fait partie d'un réseau national, celui des Conservatoires d'espaces naturels...

Les actions menées par le CEN s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général en faveur de la protection de l'environnement, elles s'articulent autour de deux axes prioritaires :

- Assurer la préservation in situ du patrimoine naturel prioritaire en confortant, gérant et pérennisant un réseau de sites CEN, complémentaire des outils de protection de sites des collectivités et de l'Etat
- Démultiplier les actions en faveur du patrimoine naturel en contribuant à la mise en place des politiques publiques, notamment au travers de missions d'experts

Le CEN Auvergne intervient en tant que gestionnaire direct de sites naturels, mais aussi en accompagnant les collectivités locales pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et pour une meilleure information des habitants.

Le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand présente un grand intérêt au plan écologique et patrimonial lié notamment à la présence de plusieurs sites naturels parmi lesquels plusieurs font l'objet déjà d'intervention du CEN Auvergne.

Parmi les sites majeurs du territoire peuvent être notamment cités :

- Les coteaux secs des côtes de Clermont-Ferrand : coteaux de Chanturgue, puy de Var, puy de Crouël…
- Les sites d'intérêt géologique parmi lesquels la source de la Poix ou la carrière de Gandaillat
- Les secteurs de côtes abritant des arbres fruitiers de variétés anciennes

La Ville de Clermont-Ferrand et le CEN Auvergne sont liés par une convention pluri-annuelle selon 2 orientations.

Orientation 1 : Préservation et valorisation du patrimoine naturel sur le territoire de la Ville

- Préservation de nouveaux sites sur le territoire de la Ville
- Préservation et gestion des sites propriétés de la Ville

Orientation 2 : accompagnement de la ville de Clermont-Ferrand : politiques publiques

- Mobilisation du CEN Auvergne en tant qu'expert dans le cadre des politiques de la ville
- Information et sensibilisation des habitants sur la biodiversité

Le fonctionnement du CEN Auvergne est celui de toute association. Il repose sur des statuts validés en Assemblée générale qui définit également la politique générale. Cette politique est mise en œuvre par le

Conseil d'Administration et préparée par le Bureau, sorte de “Cabinet “ de l’exécutif. L’exécution des diverses actions dans le cadre de la stratégie définie précédemment, est confiée à l’équipe de salariés à laquelle se joignent des bénévoles.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, que la Commune adhère au CEN Auvergne pour l'année 2016. Le montant de la cotisation est de 50 € par année. Compte tenu de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal par délibération en date du 26 février 2016, le renouvellement de cette adhésion relèvera de la compétence de M. le Maire.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l’unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 octobre 2016

Pour le Maire et par délégation,
L’Adjoint à l’Ecologie urbaine,
Développement Durable,
Eau et Assainissement

Nicolas BONNET

Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

Bulletin d'adhésion - Année 2016

(Du 01/01/2016 au 31/12/2016)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone / Portable : _____ Courriel : _____

Don / Adhésion

J'adhère au CEN Auvergne et je verse la somme de :

- ❒ Individuel : **15 €**
- ❒ Etudiant, demandeur d'emploi : **10 €**
- ❒ Personne morale *(association, commune)* : **50 €**
- ❒ Personne morale *(domaine de l'environnement)* : **15 €**

Je souhaite faire un don au profit du CEN Auvergne :

Je verse la somme de : ❒ **10 €** ❒ **20 €** ❒ **50 €** ❒ **Autre :** _____

Je souhaite faire donation d'un terrain ❒ *Nous vous recontacterons par courriel ou par téléphone pour plus de détails.*

Bénévolat

Je souhaite devenir adhérent **bénévole** au CEN Auvergne. Je coche les actions qui m' intéresseraient :

- ❒ Suivi naturaliste
- ❒ Chantier nature
- ❒ Verger
- ❒ Information écrite
- ❒ Images (photographie, vidéo …)
- ❒ Stand
- ❒ Outil pédagogique
- ❒ Conserv'acteur bénévole d'un site naturel
- ❒ Suivi de sentier

Suggestion, remarques : _____

Date : _____ Signature :

Bulletin d'adhésion à retourner au : **CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE** Moulin de la Croûte - Rue Léon Versepuy - 63200 RIOM
Téléphone : 04.73.63.18.27 Courriel : cen-auvergne@espaces-naturels.fr Site internet : www.cen-auvergne.f et réseaux sociaux
Association agréée par l'Etat et la Région au titre du Code de l'environnement - Membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels